# LES ENGAGEMENTS DE LA SNCF POUR LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU 2025 - 2030

Saint-Denis, le 11 avril 2025

L'eau est un bien commun. Elle se tarit ou elle déferle, au gré du changement climatique et des évènements climatiques extrêmes qui se multiplient.
Le Groupe SNCF agit pour renforcer la résilience du système ferroviaire face à ces évènements et à leurs conséquences sur le service aux clients et sur les actifs physiques.
En parallèle, il s'engage pour une gestion responsable de la ressource en eau, en cohérence avec le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau porté par la France en 2023. Il se donne 3 lignes majeures d'action :

- **assurer en toutes circonstances un service de qualité pour ses clients**, notamment en cas de restriction d'usage ou de pénurie d'eau,
- **agir pour préserver la qualité et les réserves d'eau sur le territoire français,**
- **réduire de 10% la consommation d'eau potable entre 2023 et 2030, et de 25% d'ici 2035, sur les 100 sites les plus consommateurs en France.**[1]

Le Groupe SNCF concrétise cet engagement par celui de chacune de ses sociétés SNCF Holding, SNCF Réseau, SNCF Gares &Connexions, SNCF Voyageurs et Rail Logistics Europe, qui bâtit son plan propre selon le cadre commun suivant :

1) **Mettre en œuvre des actions de sobriété et d'économie circulaire de l'eau**

- Eliminer les fuites sur nos réseaux d'eau, simplifier et rationaliser la conception historique de ces réseaux pour répondre aux besoins présents et futurs et tirer le bénéfice des techniques actuelles,
- Consommer le juste nécessaire - aux plans quantitatif et qualitatif - à notre production en toute sécurité, en revisitant nos process industriels utilisateurs d'eau et en révisant nos pratiques de consommation. En particulier :
  - utiliser nos eaux grises, industrielles et pluviales,
  - innover pour développer des techniques et comportements de frugalité d'usage de l'eau, par nos collaborateurs, nos prestataires, nos occupants et nos clients.

2) **Se préparer aux épisodes de pénurie d'eau**

- Garantir un accès à l'eau potable à nos salariés et à nos clients,
- Assurer notre sécurité incendie,
- Identifier les usages indispensables de l'eau pour la production du service ferroviaire,
- Mettre en place un circuit d'informations permettant à chaque établissement de respecter les règles définies par les Autorités locales,
- Définir les plans de continuité d'activité en cas de forte restriction voire totale interruption de la distribution d'eau, notamment par report ou relocalisation d'opérations vers des sites non ou moins soumis à ces contraintes.

3) **Diminuer notre impact physique sur le milieu naturel**

- Concevoir nos ouvrages et entretenir notre patrimoine dans un objectif de libre écoulement des eaux,
- Favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement et la recharge des nappes souterraines (hors cas de contre-indication réglementaire ou d'infaisabilité technique),

[1] *La mesure des consommations 2023 n'est pas encore fiabilisée aux bornes de chaque société, des travaux sont en cours avec le support de SNCF Immobilier. Aussi la donnée de référence 2023 est amenée à être précisée et devra être validée par chaque société.*

- Limiter les effets de la perturbation du cycle de l'eau en s'appuyant sur les écosystèmes (« solutions fondées sur la nature »),
- Préserver les milieux aquatiques et humides dans le cadre de nos projets et chantiers.

4) **Maîtriser nos impacts sur la qualité des ressources en eau**

- Caractériser nos rejets, maîtriser leur qualité et traiter les éventuelles non-conformités apparues,
- Mettre sous contrôle les situations à risque de pollution des eaux générées par nos activités et nos travaux, en propre ou par nos prestataires,
- Accélérer le déploiement de solutions complémentaires à l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse, chaque fois que cela est possible.

**Chaque société décline ces engagements dans un plan d'actions sur son périmètre d'activité en France et pérennise les plans de sobriété hydrique de l'été 2023.** Elle fixe ses objectifs qualitatifs, quantitatifs et calendaires sous coordination de la Direction RSE du Groupe.

**Le Groupe assure symétriquement un appui transverse à chaque société, via :**

- des programmes d'investissements et des outils communs, portés par SNCF Immobilier, pour la gestion des données relatives à l'eau, le comptage des consommations, les interventions sur les réseaux et leur mise en conformité,
- l'expérimentation et l'innovation, par la valorisation de propositions de ses salariés, le recours aux expertises internes, la collaboration avec à la fois les fournisseurs, les professionnels du secteur de l'eau, les structures institutionnelles en charge de la gestion de l'eau et les associations,
- la professionnalisation de la gestion de l'eau par des actions de formation dédiées,
- le pilotage continu de la mise en œuvre des engagements des sociétés SNCF, au travers de leurs plans d'actions respectifs.

Ces engagements de préservation de la ressource en eau s'inscrivent dans le cadre global de la politique environnement de la SNCF signée par les Présidents des sociétés ferroviaires le 6 juillet 2022.

**Jean-Pierre FARANDOU**
Président-directeur général de la SNCF

**Matthieu CHABANEL**
Président-directeur général
SNCF Réseau

**Frédéric DELORME**
Président
Rail Logistics Europe

**Marlène DOLVECK**
Directrice générale
SNCF Gares & Connexions

**Christophe FANICHET**
Président-directeur général
SNCF Voyageurs